

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'exams de santé.

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ___/___/___

*Adresse

*Code postal _____ *Ville

*Téléphone _____ Portable

Mail *Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

Lundi Mercredi Vendredi
 Mardi Jeudi

Dates impossibles du ___/___/___
au ___/___/___

Votre rendez-vous
vous sera confirmé
par courrier / par mail

Pour inscrire vos enfants de 16 à 17 ans

*Nom *Prénom

*Date de naissance ___/___/___

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'exams de santé.

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'exams de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention en santé.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'exams de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'exams de santé près de chez vous :

Centre d'exams de Santé

592 Bd Blaise Doumerc
82000 Montauban

CPAM, CES du Tarn-et-Garonne
592 bd Blaise Doumerc
82015 Montauban

ACCÈS

Centre d'exams de santé
↳ Bd Blaise Doumerc.
Accueil CPAM ↳ Par le parking depuis la rue Jean Ursule Devals.

2 arrêts de bus à proximité :
Ligne 3 • arrêt Sécurité sociale, rue Jean Ursule Devals
Lignes 1 2 8 • arrêt Garriison, Bd Garriison.

Parking visiteurs
↳ Rue Jean Ursule Devals.

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h

3646 Service gratuit + prix appel
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

centreprevention.cpam-tarn-et-garonne
@assurance-maladie.fr



Flashez ce QR Code,
ou rendez-vous
directement sur
doctolib.fr / CES
de Tarn-et-Garonne



**L'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Centre d'exams de santé
Tarn-et-Garonne



Et si je faisais le point sur ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous :
l'Assurance Maladie vous offre un
examen de prévention en santé
personnalisé dans un Centre
d'exams de santé près de chez vous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de
prévention en santé ».

ameli.fr

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos **préoccupations** et répondent à vos **questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué**, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !